

ABONNEMENT

Sauumur :
Un an 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 9

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 27 DÉCEMBRE

LA DISSOLUTION ANNONCÉE PAR LES RÉPUBLICAINS

Il paraît que les républicains dirigeants songent très sérieusement à la dissolution de la Chambre.

Ce n'est pas un vain bruit que les nouvelles à court de copie font courir.

Nous prenons le renseignement dans un organe à la fois respectable par son ancienneté et par ses attaches particulières avec le nouveau Président de la République. C'est le *Siècle*.

La dissolution, dit ce journal dont MM. Carnot père et Tirard sont des plus forts actionnaires, a fait depuis deux mois beaucoup de chemin. Depuis longtemps elle était dans les choses, maintenant elle est dans les esprits, et avant peu elle sera sur toutes les lèvres. L'heure s'approche où elle va s'imposer aux trois partis en présence comme la seule solution possible et même désirable. Venant trop tard, elle serait peut-être funeste à tous ; venant à un moment psychologique, elle laissera à beaucoup un sentiment d'incertitude favorable, une espérance de triomphe qui rendra la crise moins amère.

Personne ne peut plus rien attendre, en effet, d'une Chambre dont les divisions sont irréductibles, où des ambitions et des doctrines inconciliables sont en perpétuel état de guerre. La pire des politiques est de n'en avoir aucune. Or, une série d'expériences l'a démontré, l'Assemblée élue en 1885 n'est pas plus capable de s'arrêter à un système de gouvernement que de consentir une trêve.

Non-seulement elle est impuissante, mais elle est tourmentée du désir d'agir, et, ne pouvant créer, ce besoin d'action la pousse constamment à détruire. Son mandat impératif, si elle en a reçu un, était de reconstituer les finances de ce pays, et, dans deux ans, elle n'a même pas pu voter

un seul budget en temps utile ! Par contre, elle en est déjà à son cinquième ministère, et celui-ci vient à peine de se former qu'elle lui refusait déjà sa confiance, l'avertissant d'une mort prochaine, avant même qu'il eût tenté de vivre.

L'appel au pays, juge supérieur, s'impose donc avant peu. Il s'imposera comme un arbitrage indispensable entre des partis qui ne peuvent s'entendre. La concentration, tentée cinq fois, a cinq fois avorté. Il est évident que nous poursuivons une chimère.

La dissolution ne saurait d'ailleurs être regrettée par personne. La Constitution l'a désignée comme la procédure régulière pour trancher les conflits entre les pouvoirs publics.

Le Président de la République, dirait-on, pourra regretter d'être obligé de prendre une mesure semblable contre une Chambre dont il tient son mandat. L'intérêt du pays est supérieur à cette considération et nous sommes convaincu que M. Carnot saura faire taire ses scrupules personnels devant les nécessités de la paix intérieure et de la grandeur nationale.

Nous avons tenu à mettre cet article du *Siècle* sous les yeux de nos lecteurs, car il est évidemment inspiré par l'Élysée.

Il ne faudrait pas s'étonner, aussitôt le budget voté, de voir le cabinet Tirard proposer au Sénat de dissoudre la Chambre.

Les élections générales peuvent avoir lieu au mois de juillet.

GACHIS ET IMPUISSANCE

Le *Siècle*, dont M. Carnot père est un des conseillers et qui, depuis l'avènement de M. Carnot fils, affecte des allures officieuses, continue sa campagne en faveur de la dissolution de la Chambre et termine ainsi son article d'hier :

« Deux ans de gâchis et d'impuissance sont une épreuve suffisante ; il est inutile d'aller à quatre. »

Le *Siècle* ne parle que des deux années de vie de la Chambre actuelle ; mais l'épreuve est également suffisante pour la République qui a démontré depuis un plus grand nombre d'années qu'elle était un gouvernement de désordre et de faiblesse.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ÉLECTIONS AU CONSEIL GÉNÉRAL

Voici les résultats du scrutin de ballottage qui a eu lieu dimanche dernier, 25 décembre, dans la ville de Montpellier (1^{er} canton) pour la nomination d'un conseiller général :

Inscrits, 4,212 ; votants, 2,435.

M. Armand Rouch, conservateur, 4,099 voix ; M. Cousin, radical, 1,320 voix, élu.

On se rappelle, qu'il y a huit jours, M. Rouch avait 967 voix, M. Cousin 1,042, et M. Rouvier, opportuniste, 406 voix.

On remarquera que la candidature conservatrice a fait des progrès considérables, tandis que le candidat opportuniste a été ignominieusement évincé.

Voici le résultat de l'élection au Conseil général qui a eu lieu dimanche dans le canton de Saint-Savin (Gironde) :

MM. de Brelez, conserv. 4,805 élu.

Tardy, républicain. 4,610

Toutes les ambassades, les légations, les ministères et les grandes administrations publiques relevant de l'Etat ont été invités à dresser leur liste d'invitation aux fêtes de l'Élysée.

M. Carnot a l'intention de ne pas limiter ses réceptions aux deux seuls bals annuels.

Le nouveau Président de la République veut donner en outre plusieurs soirées et plusieurs fêtes dans lesquelles les invités figureront par séries : l'une de ces fêtes sera offerte à l'armée, l'autre au commerce, etc., etc.

Lorsqu'on parcourt la liste des sénateurs et des députés, on constate qu'aux deux Chambres siègent soixante-sept anciens ministres de la République. Quelques-uns ont eu plusieurs fois l'honneur d'être chargés d'un département ministériel. Dix ont eu le titre de président du conseil. Toute longue qu'elle soit, cette liste est incomplète. Pour se faire une idée de l'effrayante consommation d'hommes politiques faite en dix-sept années, par le régime actuel, il faudrait citer les noms des ministres décédés et y joindre ceux que l'indifférence des électeurs a rendus aux charmes de la vie privée.

Le général Logerot, nommé ministre de la guerre dans les conditions que nos lecteurs connaissent, a tenu, dès son entrée en fonction, à bien marquer à l'armée et au public dans quelles dispositions d'esprit il acceptait la succession ministérielle de son prédécesseur, le général Ferron. La première mesure prise par le nouveau ministre de la guerre, et qui a été accueillie avec faveur par les bureaux et par l'armée tout entière, a eu pour but de supprimer les communications de son ministère avec la presse. Le général Logerot étant bien résolu à demeurer étranger à la politique et à donner tout son temps et tous ses soins aux choses de l'armée, le bureau de la presse au ministère de la guerre devenait sans utilité. Il a été fermé ; du même coup le général Logerot a réalisé une économie et mis fin à un abus dont les dangers avaient été signalés plus d'une fois au général Boulanger, étant ministre de la guerre.

LA DIRECTION DE L'OPÉRA-COMIQUE

C'est sûrement aujourd'hui que M. Faye soumettra au conseil des ministres son choix définitif pour le nouveau titulaire de la direction de l'Opéra-Comique.

M. Jules Barbier a retiré, forcément, sa candidature ; il ne reste plus en présence, pour la direction de l'Opéra-Comique, qu'MM. Paravey et E. Bertrand. Il reste l'

35 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MINA KLARZ

PAR A. DESHAYES-DUBUISSON

Deuxième partie

X

On était à la veille de la Saint-Jean, fête de la paroisse ; chacun se préparait à cette solennité. Mina, pour faire plaisir à Rosen et à M^{me} Humphrey, avait repassé la robe blanche de la petite ; maintenant, elle se disposait à descendre en ville.

— Achetez-lui de jolies fleurs, lui recommanda une dernière fois « Bonne Amie ».

La jeune fille fit un signe d'acquiescement, et, souriante, se dirigea vers Rouen, en passant à travers champs. A cette heure matinale, une promenade de trois kilomètres offrait un charme réel, dont Mina jouissait d'une manière délicieuse. Elle se sentait libre, heureuse, prête à recommencer la vie, avec la sérénité courageuse de ceux qui ont souffert de mortelles angoisses au-dessus desquelles le cœur a surné. Elle avait soif de dévouement. Sans discerner encore sa voie, son œuvre, elle constatait des impressions particulières qui devaient être, pensait-elle, les premiers parfums de cette nouvelle terre, où son âme avait

hâte d'aborder.

Le chant d'un merle, dont elle suivit longtemps la fanfare éclatante, lui sembla le cri d'un héros d'armes, annonçant quelque champ de lutte inconnu, voilé encore par la brume du matin. Les herbes du sentier se courbaient à peine sous son pas rapide et léger ; dans les profondeurs des buissons, les gouttes de rosée scintillaient. Cette aube, remplie de fraîcheur, souriait au renouveau, dont la sève parcourait tout son être.

Après avoir franchi la distance qui séparait l'usine de la ville et couru les magasins, Mina revint en hâte.

Il était onze heures, le soleil dorait en plein ses rayons sur la route poussiéreuse ; par bonheur, notre voyageuse put bientôt rentrer dans les prés ; malgré cela, lorsqu'elle arriva, son visage rouge, sur lequel la sueur perlait, fit gronder la bonne M^{me} Humphrey.

— Quelle folie ! vous auriez pu attendre la voiture, qui ne va pas tarder.

— J'éprouve du plaisir à marcher, répondit la jeune fille.

— Allons, prenez ceci.

Elle lui servit un verre de vin.

En effet, un quart d'heure après, la carriole aux provisions entra dans la cour. Bonne Amie, suivie de près par Rosen, se précipita pour demander la boîte aux chapeaux.

Mina souriait sur le seuil.

Le couvercle enlevé, cette dernière montra à l'enfant une jolie coiffure de paille gris-clair, avec des fleurs blanches. Celle-ci, toute joyeuse, frappa des mains. Les larmes vinrent aux yeux de Mina : elle songeait à ceux dont son cœur portait un deuil autrement austère que celui de sa robe ; mais, ne voulant pas attrister la chère petite, elle posa l'élégant chapeau sur les boucles blondes. Il lui allait à ravir, comme tout, du reste. On l'admira longtemps, puis Rosen dit tout à coup :

— Et toi, Mina ?

Cette dernière atteignit un chapeau de paille noire, garni d'un bouquet de fleurs de la même couleur.

— Il est tout noir ! s'écria l'enfant.

— Oui, ma chérie, parce que nous sommes en deuil.

Rosen la regarda fixement ; ensuite, elle s'approcha pour dire à demi-voix :

— Est-ce mal d'avoir du blanc ?

Et, anxieuse, elle désignait la jolie guirlande.

— Non, ma petite fille, répondit sa sœur en l'embrassant.

— Maman aimait à me voir avec ma robe blanche, reprit l'enfant, le regard sérieux.

— Oui, ma chérie, elle en jouira encore là-haut. Après l'avoir serrée sur son cœur, Mina s'enfuit dans sa chambre ; les fermes la gagnaient.

M^{me} Humphrey, qui assistait, toute émue, à cette conversation, prenant la petite par la main, lui dit :

— Viens voir les abeilles, elles ont tant travaillé aujourd'hui !

L'après-midi s'avance, chacun se prépare gaiement à la fête du lendemain. Les jeunes ouvrières, sorties de bonne heure de l'usine, font des guirlandes de mousse pour l'église et le mai de la Saint-Jean. Elles mettent à contribution les jardins et les champs, se promettant nombre de plaisirs variés. Des loteries, des tirés, s'établissent déjà sur la petite place ainsi que des marchands de comestibles.

Mina fait une couronne tout en causant avec M^{me} Humphrey, qui va et vient pour ses préparations culinaires. En ce moment, la porte s'ouvre sous la main du directeur.

— Vite, Louise, mon paletot.

— Quoi donc ? tu as l'air ennuyé.

— Ne m'en parle pas ! Notre organiste, Filbert, le contre-maître, vient de perdre un oncle ; il va partir dans un quart d'heure, l'enterrement devant avoir lieu demain matin.

— Quel malheur !

— Ces messieurs sont très contrariés ; la musique donne de l'agrément aux chants. Les dames viennent toutes.

— Une d'elles pourrait toucher l'harmonium,

question très difficile, de cette année à passer, dans de très mauvaises conditions, au Théâtre de Paris.

M. Bertrand pourrait bien réussir à se faire nommer, d'abord parce qu'il possède le bail de l'Eden, ensuite parce qu'il est le promoteur d'une idée d'association d'artistes jusqu'à la fin de la saison théâtrale, ce qui améliorerait infiniment la situation.

D'après les renseignements recueillis par le Temps, on considérerait hier matin comme assez probable la nomination de M. Paravey, actuellement directeur de Nantes.

M. Paravey offre de prendre la direction de l'Opéra-Comique sans lier l'exploitation actuelle du théâtre à la question de la reconstruction définitive, et il assume les charges qui incombent actuellement.

Dix-huit cent mille pauvres

Les gueux, les gueux
Sont des gens heureux;
Ils s'alimentent eux-mêmes;
Vivent les gueux!
BÉRANGER.

On n'apprendra pas sans étonnement que Paris compte officiellement un million huit cent mille pauvres.

C'est le Conseil municipal qui les a créés et mis au monde parisien.

On lit dans la France nouvelle :

« Le Conseil municipal de Paris a trouvé un ingénieux moyen de primer les électeurs républicains. On sait que les indigents sont exempts de l'impôt personnel et mobilier, mais que, hors le cas d'indigence, rien ne doit altérer l'égalité devant l'impôt. Utilisant cette fissure de la loi, le Conseil municipal a imaginé de déclarer indigents 624,429 ménages qui, par suite, ne payeront pas de taxe. En 1887, il en enregistrait 517,477. Le nombre des pauvres se serait donc accru, en une année, de trois cent mille, en prenant la moyenne de trois personnes par foyer, et il y aurait dix-huit cent mille malheureux hors d'état de satisfaire aux exigences du fisc.

« Voilà qui donnerait une faible idée de la prospérité républicaine. Mais bien que la misère soit grande, hâtons-nous de constater les chiffres établis par le Conseil municipal. Le but de cette statistique inexacte est de faire peser sur les conservateurs les charges dont on dégrève les républicains. Ce n'est pas seulement la guerre à la fortune, c'est le privilège aux opinions républicaines.

« La loi interdit cette abusive compensation, qui aurait pour résultat de faire payer aux uns ce que ne payeraient pas les autres, et de commettre ainsi une iniquité criante en même temps qu'un acte de favoritisme illicite. La loi veut, en effet, que le dégrèvement des cotes afférentes aux loyers les plus faibles ne soit pratiqué que sous l'expresse réserve d'un prélèvement égal sur l'octroi. Cela exclut l'idée de toute surimposition sur les contribuables non dégrévés. Or, le Conseil municipal a diminué, loin de l'élever, le prélèvement de l'octroi, tout en dégageant, comme nous venons de le dire, de faux indigents. Ainsi la loi est violée, et

la ville spoliée d'une partie de ses recettes. Le Temps dit avec raison : « La répartition du contingent personnel et mobilier proposée pour 1888 est illégale : elle doit être repoussée par le gouvernement. »

« Nous verrons s'il en sera ainsi, et si la « plaisanterie, qui a assez duré », ne durera pas encore. »

LA DÉCONFITURE DES LAÏCISATEURS

Dernièrement, le conseil municipal de Marseille était plongé dans une désolation bien explicable. Un rapport officiel l'informait que le nombre des élèves des écoles communales allait diminuant chaque jour et que, présentement, la perte s'élevait au chiffre respectable de 7,286 enfants. C'est tout simplement le tiers de la population scolaire qui a ainsi disparu. Et quel est le motif de sa fuite? Le rapporteur, M. Barbarou, a dû l'avouer. C'est la laïcisation. L'excellent homme s'en étonne. Encore admettrait-il qu'au début la laïcisation ait fait perdre un certain nombre d'élèves aux écoles municipales; mais il ne s'explique pas que la dégringolade continue. Il n'a pas compris que ses constatations sont la plus formelle condamnation de l'enseignement officiel, puisqu'elles prouvent d'une façon irréfutable que beaucoup de familles ont voulu en essayer et que l'expérience les a convaincus qu'il n'y a rien de bon à en attendre.

Quelques-uns des conseillers municipaux de Marseille ont, cependant, soupçonné cette conclusion, car ils ont demandé que, pour apaiser les scrupules religieux des parents, on instituât dans les écoles municipales des cours « bien faits » de morale civique. Mais ils n'ont pas dit ce que devraient être ces cours pour être bien faits. Si les maîtres doivent prendre pour guides les manuels Paul Bert, Compayré, Steeg, Monteil et Henri Gréville, il n'est pas douteux que la morale qu'ils seront appelés à enseigner ne rassurera en aucune façon la conscience des familles. Si, au contraire, on veut enseigner la « bonne vieille morale de nos pères », comme disait M. Jules Ferry, la seule qui ait, au fond, la sympathie et la confiance de nos populations, celles-ci ne comprendront pas qu'on ait chassé les Frères et les Sœurs des écoles, qu'on en ait enlevé le crucifix et les images saintes, et qu'on en tienne le prêtre éloigné; et elles se défieront toujours de ces écoles où l'on tentera de mettre en honneur une sorte de religion laïque. La dégringolade n'est donc pas près de s'arrêter à Marseille. Ajoutons qu'à Carcassonne elle atteint la proportion d'une effroyable déroute, car les écoles publiques ne comptent que 4,412 élèves, tandis que les écoles libres en ont 2,099. Et dans combien de localités on constate des disproportions plus élevées encore!

ÉTRANGER

BRUITS DE GUERRE

On mande de Berlin, 24 décembre :

« L'anxiété est aussi vive que jamais à Berlin.

« Les nouvelles rassurantes de ces derniers jours n'ont pas été confirmées et un courant contraire se dessine de nouveau.

« On annonce aujourd'hui, par exemple, que les réservistes autrichiens employés comme ouvriers dans le Sud de l'Allemagne, ont reçu l'ordre de se tenir prêts à rentrer en Autriche, s'ils sont appelés après le premier de l'an.

« On dit aussi que les officiers et les soldats des corps d'armée prussiens sur la frontière russe — le premier, le cinquième et le sixième — ont été obligés d'interrompre leur congé de Noël. »

AUTRICHE-HONGRIE. — Sous ce titre : « GUERRE? » le Militar-Zeitung, du 20 décembre, étudie la concentration des troupes russes, et il fait ressortir que s'il est possible de battre un Etat qui possède 90 millions d'hommes et 18 millions de chevaux, ce ne peut être qu'en mobilisant avec une rapidité extrême et en prenant une offensive énergique. Chaque homme, chaque cheval, chaque canon, que les chemins de fer russes transportent à la frontière augmentent les difficultés en cas de conflit. Aussi faut-il suivre avec attention les concentrations de troupes dans la Pologne russe et doit-on avouer que les journaux allemands ont raison quand ils engagent l'Autriche à être sur ses gardes.

Cette dernière observation du journal autrichien est à noter, car ceux qui suivent les journaux militaires austro-hongrois ont dû remarquer, depuis peu de temps, une tendance à réunir tous les éléments d'origine allemande sur un même terrain, à leur inculquer les mêmes idées. Il semble y avoir là le début de tout un plan nettement défini et dont il sera curieux de suivre le développement.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 25 décembre.
Bourse incolorable et sans attrait. Les cours sont stationnaires et nos rentes gardent leur niveau : 3 0/0, 81.25; 4 1/2 0/0, 107.30.

L'action du Crédit Foncier maintient l'avance acquise à 1,410. On s'attend à un dividende de 62 francs. Les obligations des diverses séries conservent un bon courant de demandes. La clientèle de ces obligations va accueillir avec empressement l'émission des 230,000 Bons à Lots qui aura lieu le 28 courant. On sait que ces bons émis à 100 francs sont remboursables au minimum à 200 francs, avec participation à six tirages annuels. Rappelons que les versements sont échelonnés par acomptes de 20 francs dont le dernier n'est exigible qu'en décembre 1888.

La Société Générale se maintient solidement à 455. Le bilan arrêté au 30 novembre constate l'accroissement des bénéfices de la société.

La Banque d'Escompte est demandée à 461. Les tendances continuent à porter le titre vers le pair qui sera atteint rapidement.

Les Dépôts et Comptes courants sont stationnaires à 600.

La compagnie d'assurances l'Urbaine-Vie a distribué pour l'exercice 1886 un dividende de 40 fr. nets d'impôts. Son système d'assurance complémentaire, combinaison ingénieuse et réellement féconde, est de plus en plus apprécié des classes laborieuses.

Nombreuses demandes sur les Polices spéciales AB de l'Assurance Financière.

L'action de Panama, que les baissiers semblent abandonner, conserve son cours de 311. Les

diverses obligations sont également mieux tenues. Le marché des actions de nos chemins de fer est calme. Les obligations sont très fermes.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Le Préfet de Maine-et-Loire, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le rapport de M. le Sous-Préfet de Saumur en date du 9 décembre courant, constatant que, contrairement à la législation en vigueur et malgré le rappel des prescriptions légales, le maire de Saint-Hilaire-Saint-Florent a, le 8 décembre, fait inhumer hors rang et dans la partie du cimetière réservée aux personnes appartenant aux cultes dissidents ou inhumées sans l'assistance du clergé, le corps du nommé Louis Gentz, décédé en cette commune;

Vu la réclamation de la famille du défunt;

Vu les art. 86, 93 et 97 de la loi du 5 avril 1884;

Considérant qu'en agissant ainsi, le maire de Saint-Hilaire-Saint-Florent a sciemment et de parti pris violé les prescriptions légales en matière de sépulture; qu'une telle attitude ne saurait être tolérée;

ARRÊTE :

Article 1^{er}. — M. Coquebert de Neuville, maire de Saint-Hilaire-Saint-Florent, est suspendu de ses fonctions.

Art. 2. — M. le Sous-Préfet de Saumur est chargé de l'exécution du présent arrêté. Angers, le 24 décembre 1887.

Le Préfet, Signé: CH. BARDON.

Pour expédition :

Le Sous-Préfet, Signé: COTTINEAU.

Voici les faits qui ont donné lieu à cet arrêté :

Le 9 courant, M. le Sous-Préfet de Saumur, accompagné d'un vétérinaire, M. Perreau, et d'un agent d'affaires, M. Percher, membres et mandataires de la société la « Libre-Pensée » de Saumur, se présente à la mairie de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Il était porteur d'une plainte qui lui avait été adressée par M. Molloy, commissaire-priseur à Cholet, propriétaire à Saint-Hilaire-Saint-Florent, et un des membres les plus actifs de la « Libre-Pensée » de Saumur.

M. Molloy se plaignait de ce que M. de Neuville, maire de Saint-Hilaire-Saint-Florent, eût fait inhumer dans la partie du cimetière affectée autrefois aux gens n'appartenant à aucun culte, un sieur Guentz, enterré la veille civilement.

M. le Sous-Préfet, armé de cette plainte, déclara à M. de Neuville qu'il considérait que la loi de 1881 avait été violée par lui; qu'en conséquence il allait ordonner l'exhumation du corps pour le faire placer là où il eût dû être mis : au milieu des tombes catholiques.

Le Maire fit observer au Sous-Préfet :

1^o Que M. Molloy se disait à tort parent du sieur Guentz; qu'il ne l'était pas, ainsi

peut-être?

— Non, aucune ne connaît cet instrument, il parait.

— Alors, il faut...

— Il faut que j'aille à Rouen déterrer un organiste, chose peu facile aussi tard. Voyons, Louise, dépêche-toi.

Celle-ci s'empressa d'aller chercher le vêtement.

Mina, abandonnant la couronne, paraissait perplexa, enfin elle se décida. Au moment où M^{me} Humphrey rentrait, elle dit avec une certaine hésitation :

— Si cela peut vous obliger, je tiendrai l'orgue demain?

Les deux époux relevèrent vivement la tête, l'étonnement peint sur la figure.

— Vous sauriez jouer de l'harmonium? s'écria le directeur.

— Oui, répondit simplement la jeune fille.

— Assez bien pour accompagner les chœurs? reprit sa femme à son tour.

Mina sourit.

— Je le pense.

— Il vaudrait mieux ne pas vous en charger, si vous craignez un échec.

Cou bien de fois la jeune fille, remplaçant son père, n'avait-elle pas tenu l'orgue à l'église, en accompagnant maint artiste! Une certaine amertume se mêla, dans sa pensée, au côté amusant

des précautions de la bonne dame.

Elle allait répondre pour la rassurer, mais Rosen ne lui en laissa pas le temps. L'enfant, assise à ses pieds sur un tabouret, lui donnait des fleurs; en entendant M^{me} Humphrey, elle dit avec animation :

— Mina joue très bien, bonne amie. Oh! je suis bien contente, ajouta-t-elle, en se jetant au cou de sa sœur, il y a si longtemps que tu n'as joué!

Cette dernière l'embrassa, un sourire mélancolique aux lèvres.

— Alors, je puis dire à ces messieurs que vous vous chargez de l'harmonium?

— Oui, répondit-elle, rougissant un peu.

Sur ce, M. Humphrey sortit.

— Peut-être feriez-vous bien d'aller voir l'instrument, dit sa femme à Mina, la fin du jour ne va pas tarder?

— Vous avez raison, je ne rendrai compte du soufflet et des registres. Où prendrai-je la clef?

— Chez le sacriste; il demeure près de l'église. Une petite maison à volets verts avec de l'épicerie à la fenêtre.

— Merci, je sais.

— Je vous accompagnerais bien, mais j'ai ma crème à faire et toutes sortes de choses.

— Oh! je m'arrangerai parfaitement seule, ce n'est pas loin. Gardez-vous Rosen?

— Si vous voulez, elle va m'aider et... goûter à la crème pour me dire son avis. Voici un petit pot que nous allons remplir à cette intention.

La fillette, très animée, laissant vivement moesses et fleurs, entra dans la cuisine en bavardant avec gaieté.

Mina prit son chapeau et se dirigea vers l'église.

L'heure du crépuscule approchait; la journée avait été fort chaude; mais, la fraîcheur du soir commençant à se faire sentir, une promenade d'une demi-heure entre les haies fleuries pouvait offrir une agréable perspective. L'odeur des foins coupés montait des prés; le bruit lointain de la cascade se mêlait aux derniers gazouillements.

Mina marchait doucement, sa pensée se reportait vers le passé; elle se rappelait son enthousiasme d'autrefois pour la musique; elle se voyait exécutant avec son père soit une œuvre de vieux maître, soit une composition de ce dernier; alors, comme ils jouissaient tous deux, réunis dans la même pensée, la même admiration! Quel souffle puissant, souverain, les animait! Et maintenant? Maintenant! une ou deux fois, passant à Rouen près des promenades, au moment du concert de chaque dimanche, elle avait fui...

Chaque note, l'atteignant au cœur, lui semblait appartenir à l'une de ces marches voilées qui suivent les morts à leur dernière demeure.

(A suivre.)

CHRONIQUE THÉÂTRALE

CARMEN. — M^{me} GALLI-MARIÉ

Le sujet que MM. Meilhac et Halévy ont transporté à la scène, d'après une nouvelle de Mérimée, est connu. Carmen est une bohémienne ardente, lascive, inconstante, dont les amours se succèdent violents et sans durée. Cette courtisane effrontée cingle à coups de navaja la figure de ses compagnes, et, lorsqu'elle est arrêtée par la garde, elle séduit par ses poses troublantes le jeune brigadier qui est chargé de la conduire en prison; elle le fait déserteur et l'enrôle parmi les contrebandiers, ses compagnons. Bientôt Carmen, oubliant le sacrifice de cet amant, court à de nouvelles voluptés, et tombe amoureuse du pimpant toréador Escamillo. Mais le jeune soldat, dont l'amour a troublé la cervelle, se bat au couteau avec son rival; lorsque la gitana les a séparés, il la supplie, la menace, et, la trouvant inflexible, il lui plonge son poignard dans le cœur.

Les situations sont scabreuses et les personnages sont peu sympathiques. L'effronterie et le cynisme de la gitana sont écœurants et l'immoralité de son amoureux est repoussante. La figure de Micaëla, la douce fiancée de don José, met un peu de poésie dans ce nombre tableau, et

qu'il l'avait reconnu lui-même dans l'acte de décès; qu'il était donc sans droit pour agir;

2° Que la police des cimetières appartenait exclusivement à l'autorité municipale et qu'il ne pouvait admettre l'ingérence sous-préfecturale en cette matière et surtout le droit de cette dernière à ordonner une exhumation;

3° Que l'article unique de la loi de 1884, en supprimant la division matérielle des cimetières, entièrement prescrite par la loi de l'an XIII, avait laissé intacte, aux mains du maire, son droit de police;

4° Que, conformément à la loi de 1884, aucune séparation matérielle n'existe plus dans le cimetière de Saint-Hilaire-Saint-Florent, qu'il n'y avait qu'une porte unique et un champ unique; que, quant à désigner l'endroit où doit se faire chaque inhumation, le maire en était seul juge en vertu de son droit de police; que, dans un intérêt d'ordre public, il devait veiller à ce que, sous le nom d'enterrement civil, des étrangers ne procédassent pas à des démonstrations blessantes pour les habitants de sa commune dont les convictions avaient droit au respect de tous, même des membres de la société la « Libre-Pensée » de Saumur.

Le Sous-Préfet ayant demandé au Maire qu'elle serait sa conduite s'il ordonnait l'exhumation, celui-ci répondit qu'il s'y opposerait et dresserait, contre ceux qui essaieraient d'y procéder, un procès-verbal pour violation de sépulture, conformément à l'art. 360 du Code pénal.

Sur ce, M. le Sous-Préfet se retire, toujours accompagné de son vétérinaire et de l'autre apôtre de la « Libre-Pensée », en menaçant, non en vain, le maire récalcitrant des foudres administratives.

LA TEMPÉRATURE

Le mois dernier (du 17 au 18 novembre), la température, très douce la veille, était subitement descendue dans la nuit à 4 et 5 degrés au-dessous de zéro. Hier, le même fait s'est reproduit. Dans la journée, le thermomètre s'est abaissé à 4 degrés au-dessous de zéro, après une série de jours relativement doux. Ce matin, il y avait 7 degrés.

Le baromètre monte, il est à 769 mm (beau temps). Le temps semble, avec vent nord, se fixer définitivement au froid. C'est fort à désirer pour les biens de la terre et même pour la santé, car ces temps humides et pluvieux étaient fort préjudiciables à tous.

A partir du 1^{er} janvier 1888, une bibliothèque sera ouverte à la gare de Saumur-Etat.

C'est la maison Hachette qui a obtenu de l'administration des chemins de fer de l'Etat l'autorisation d'ouvrir cette bibliothèque.

RÉPARTITION DES CLASSES

A partir du 1^{er} janvier 1888 et jusqu'au 4^{er} juillet, les vingt classes astreintes au ser-

vice militaire se trouveront réparties de la façon suivante:

Armée active: Classes de 1882, 1883, 1884, 1885 et 1886;

Réserve de l'armée active: Classes de 1878, 1879, 1880 et 1881;

Armée territoriale: Classes de 1873, 1874, 1875, 1876 et 1877;

Réserve de l'armée territoriale: Classes de 1867, 1868, 1869, 1870, 1871 et 1872.

Les hommes appartenant à la classe de 1867 se trouveront libérés complètement de tout service au 1^{er} juillet 1888.

Deux classes de réservistes sont appelées régulièrement à accomplir une période d'exercices, en 1888, celles de 1879 et 1881.

Dans l'armée territoriale, la convocation comprendra la première partie des classes 1876 et 1877.

On lit dans l'Union de l'Ouest:

« Nous avons le très vif regret d'apprendre la mort de M^{me} Ambroise Joubert, enlevée subitement à la tendresse de sa nombreuse famille. Rien ne faisait pressentir ce douloureux événement. M^{me} Ambroise Joubert, accompagnée d'une de ses filles et d'un de ses gendres, avait fait le voyage pour assister aux fêtes du Jubilé de Léon XIII et elle était arrivée à Rome ayant toute l'apparence d'une bonne santé. Une dépêche reçue, dimanche, à six heures du soir, annonçait la triste nouvelle.

« Nous adressons à M. Ambroise Joubert et à toute sa famille la vive expression de nos cordiales condoléances.

« M. Ambroise Joubert est parti immédiatement pour ramener en Anjou le corps de la défunte. »

TREMBLEMENT DE TERRE

Mercredi dernier, on a ressenti, à Saint-Lambert-du-Lattay, deux fortes secousses de tremblement de terre: l'une à 3 heures 3/4, qui a duré quelques secondes; l'autre, moins forte, à 6 heures 1/2 du soir.

On lit dans l'Anjou:

« Nous sommes heureux d'apprendre que M. Jules Breton, l'ancien directeur des théâtres d'Angers, qui a laissé dans notre ville de si excellents souvenirs, vient d'être nommé directeur artistique du nouveau Casino de Royan. Quarante-six candidats se présentaient en même temps que M. Breton, qui a été choisi à l'unanimité par le Conseil d'administration.

« Les nouvelles attributions de M. Breton sont purement artistiques. Notre sympathie concitoïen s'est assurée le concours de M. Célestin Bourdeaux, le frère de l'organiste de Sainte-Clotilde, comme chef d'orchestre.

« Nous félicitons sincèrement le Conseil d'administration du Casino du choix qu'il vient de faire. »

LES ÉLECTIONS CONSULAIRES

A Tours, sur plus de 4,000 électeurs inscrits, 150 seulement ont bien voulu se donner la peine de se déranger pour aller voter

au premier tour de scrutin.

Nous lisons à ce sujet dans le *Messenger d'Indre-et-Loire*:

« On sait comment a été votée la loi du 10 décembre 1883, au bruit de grandes tirades sur l'égalité et la démocratie.

« Les partisans du vote à outrance ont obtenu le suffrage universel des commerçants. Plus de notables! Du jour au lendemain, le petit épicière du coin est devenu l'égal du grand négociant. Le corps électoral a donc décapité; mais il ne vote pas.

« Il ne vote pas, mais essayez de reprendre aux patentes le droit de vote; ils pousseraient des cris d'orfraie. Et cependant, s'ils tiennent si fort à leur bulletin, pourquoi ne votent-ils pas? Et s'ils ne votent pas, quel droit ont-ils au bulletin de vote?

« Un tel état de choses, s'il se prolongeait, conduirait à la ruine de l'institution des tribunaux de commerce. »

LA FÊTE DE NOËL A NANTES

La fête de Noël a été célébrée cette année dans toutes les paroisses de Nantes avec une solennité et une piété particulières. Aux messes de minuit, l'affluence était considérable; ces cérémonies si touchantes ont été célébrées au milieu du recueillement le plus complet.

Pendant les offices de la journée, les églises se sont trouvées trop étroites pour contenir les flots de fidèles empressés de venir célébrer la naissance de l'Enfant-Dieu.

Malgré la rigueur de la saison, les églises ont reçu, après les offices, de nombreux visiteurs attirés par les crèches. Ces gracieux monuments sont tous décorés avec un goût exquis, et plusieurs atteignent des proportions considérables.

Cet usage, qui tend à se généraliser de plus en plus, vient d'Italie.

A Nantes, notamment, il n'y a pas de maison ayant des enfants où l'on ne construise une crèche. Lorsque personne dans la famille n'a la capacité requise, on achète une crèche toute faite et certains Napolitains dépensent pour leur *presepe* de grosses sommes; souvent les têtes des personnages sont sculptées par les meilleurs artistes.

A Nantes, beaucoup de familles ont leur crèche, devant laquelle les enfants allument des bougies, le soir, et font leur prière au Petit Jésus.

M. WILSON. — On annonce qu'un quatrième juge d'instruction, M. Bouniceau-Gesmon, vient d'être chargé de l'affaire relative au trafic des décorations à laquelle M. Wilson est encore mêlé; M. Wilson sera interrogé aujourd'hui.

Puisque nous parlons du genre de l'ex-Président de la République, ajoutons qu'un grand nombre d'électeurs tourangeaux organisaient un second meeting à Tours pour discuter et prononcer la déchéance de M. Wilson.

Le meeting doit avoir lieu le 4^{er} janvier, afin que la volonté des électeurs soit clairement exprimée avant le 5 janvier.

De nombreuses adhésions arrivent chaque jour aux organisateurs de ce meeting.

contraste par sa grâce touchante avec la passion vicieuse de Carmen. Cependant la pièce est faite avec art, la progression en est émouvante, et elle est semée d'épisodes pleins de hardiesse et d'originalité.

Sur ce lugubre poème, Georges Bizet a écrit une partition habilement orchestrée et aussi remarquable par l'expressive variété de l'imagination que par l'infinie puissance du savoir.

Le jeune compositeur a le style, le goût et la clarté. Venu à l'heure où l'art traversait une crise terrible, il a pu se sentir troublé un instant. Il a suivi l'école des réformateurs inaugurée par Richard Wagner, mais bientôt il s'est affranchi des théories qui l'avaient séduit. En se tournant du côté des mélodistes, la mélodie lui est venue, et il a su l'embellir de tout ce qu'il avait appris à l'école de Frumenthal Halévy. Si sa musique a été trouvée nauséabonde dans *Djamileh*, elle s'est subitement éclaircie et elle est devenue limpide dans *Carmen*.

Dans ce dernier ouvrage, le souffle mélodique a pris une large envergure et les phrases colorées ont abondé au milieu des harmonies les plus finement cisalées. On y rencontre des morceaux à la forme définie et ayant un rythme, une symétrie, une carrure. Nous pouvons citer dans ce genre le chœur si original qui accompagne le défi militaire du premier acte; la chanson espagnole de Carmen;

la danse andalouse qui ouvre le second acte, l'entracte où le basson dialogue spirituellement avec la clarinette; l'air du toréador, qui est la mélodie la plus franche de l'ouvrage, et le chœur des contrebandiers au troisième acte. Comme il est facile de s'en convaincre, la partie pittoresque est plus intéressante que la partie dramatique. Encore doit-on reconnaître qu'il y a des élans sincères de passion dans le duo final.

L'interprétation de ce joyau mélodique a été accueillie avec la plus grande faveur, grâce surtout à la présence de M^{me} Galli-Marié, la créatrice du rôle de Carmen à l'Opéra-Comique. La gracieuse artiste avait déjà paru, le 24 juin 1883, au théâtre de Saumur, où elle avait joué *l'Ombre*, en compagnie de M^{me} Géralzer, de MM. Pellin et Rendont; elle avait même, dans un intermède, chanté la romance de Mignon: *Connais-tu le pays où fleurit l'oranger*, et cette soirée n'avait été qu'un long triomphe.

Bien que M^{me} Galli-Marié n'ait plus les élans spontanés de la prime jeunesse, aucune artiste ne pourrait comme elle nous rendre Carmen, telle que l'a rencontrée Mérimée. Sa poésie sauvage, sa voix flexible, ses attitudes provocantes, ses séductions capiteuses mettent en relief les moindres détails avec une couleur admirable. Il est impossible d'être plus réaliste et plus poète à la

fois. Comédienne et chanteuse, dans une même, elle s'est montrée supérieure à tous les points de vue. Ce qui frappe dans son chant, c'est la pureté du son, la bonne émission de la voix et la sûreté du goût. Elle y porte une pétulance d'accent qui est en même temps l'essor d'une passion vibrante; aussi soucieuse de la phrase musicale que de l'expression dramatique, elle réussit à vous charmer et à vous toucher. C'est d'une façon charmante qu'elle a dit la habanera: *L'amour est enfant de Bohême*, qui a été bissé; tous les autres morceaux ont été vivement applaudis, et elle a été rappelée à la fin de chaque acte.

M. Delmas, dans le rôle de don José, a eu la passion, la jalousie et l'empressement qui conviennent à ce personnage. Il a chanté avec âme son duettino avec Micaëla, et c'est avec une rare énergie qu'il a lancé son cri suprême: *Ainsi le salut de mon âme*, après lesquels il a reçu des applaudissements réitérés.

M. Delvoe, qui était chargé du rôle d'Escamillo, a fait merveille avec sa belle voix de baryton, au timbre chaud et pénétrant. On lui a fait bisser l'air: *Toréador, en garde*, qu'il a dit avec un beau style.

Les autres rôles ont été tenus d'une façon satisfaisante.

M. Justin Née a bien mérité du public saumurois en lui permettant d'applaudir, une dernière

M. G. MAURICE, propriétaire des grands magasins — A LA VILLE DE PARIS, — a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que, contrairement aux bruits qu'on se plait à répandre en ce moment, il n'a pas du tout cédé sa maison de commerce et qu'il continue à la diriger avec le même soin que par le passé.

Il profite de cette circonstance pour rappeler à ses clients qu'ils trouveront toujours chez lui l'assortiment le plus complet dans tous ses articles.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Agence de Saumur

19, RUE DU MARCHÉ-NOIR,

Reçoit dès à présent, sans frais, les souscriptions aux 230,000 Bons de 100 francs, avec lots, émis par le Crédit Foncier de France.

L'Agence du Crédit Lyonnais, 30, boulevard de Saumur, à Angers, est chargée de recevoir sans frais, dès à présent, les souscriptions aux Bons de 100 fr. avec Lots du Crédit Foncier.

Crédit Lyonnais

Escompte. Recouvrements. Délivrance de chèques. Dépôt de fonds. Prêts sur Titres. Régularisations de Titres. Souscriptions.

Les bureaux sont actuellement 30, boulevard de Saumur, à Angers.

ÉTRENNES. — Comme les années précédentes, M. DOUENEL, EPICERIE CENTRALE, a mis en vente son grand assortiment de Bonbons fondants, Pralines Duchesse, Pralines Vanille, Chocolats Crème et Pralinés, etc., etc., à 4 fr. 80 le 1/2 kilo, que nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs, ainsi que ses Pralines à la rose à 90 c. le 1/2 kilo.

Le ROBOUYVEAU-LAFFECTEUR est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1878 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an XIII. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang: Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impétigo, Goutte, Rhumatisme. — Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient viraux ou parasitaires. — Le ROB BOUYVEAU-LAFFECTEUR A L'IODURE DE POTASSIUM est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles: Ulcères, Tumeurs, Gommès, Exostoses, ainsi que le Lymphatisme, la Scrofule et la Tuberculose. — Dans toutes les Pharmacies. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharm^{ie}, 102, r. Richelieu, Succ^r de BOUYVEAU-LAFFECTEUR.



LISEY LE TRIBOULET

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

fois peut-être, l'éminente créatrice de Mignon et de Carmen et l'une des artistes qui ont le plus contribué à la gloire aussi bien qu'à la prospérité de l'Opéra-Comique. Tous les dilettantes de notre ville s'étaient empressés d'assister à cette brillante soirée.

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 27 décembre,

Carnot ou l'organisateur de la victoire, grand drame en 5 actes.

Jeu 29 décembre,

La Fée aux Roses, opéra-comique en 3 actes.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 88, PARIS

A. LE VASSEUR & C^{ie} ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les ouvrages de la Librairie française;

de toutes les Partitions et Publications musicales;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Plans-Forêts, Gravures en Couleurs, etc.

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHÈQUE CHEZ M. LE VASSEUR & C^{ie}

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

BOURSE DE PARIS

DU 26 DÉCEMBRE 1887.

Rente 3 0/0.	81 20
Rente 3 0/0 amortissable.	85 35
Rente 3 0/0 (nouveau).	81 90
Rente 4 1/2 (nouveau).	107 25
Obligations du Trésor.	518 25

A LA MÉNAGÈRE

GOUBY-MAURICE

SAUMUR - 6, rue Saint-Jean, 6 - SAUMUR

Grands Magasins d'Articles de Chauffage et de Ménage en tous genres.

ÉTRENNES UTILES

Je tiens à prévenir ma nombreuse clientèle que je viens de recevoir un choix immense de **Feux, Landiers, Galeries de Cheminées et Chenêts** de tous styles, en bronze doré, poli clair et poli vieux, en fer poli, fonte polie, fonte bronzée, etc.

Evantails en bronze doré et en vieux poli.

Garde-Etincelles en cuivre et en fer bronzé.

Porte-Pelles et Pincettes, Pelles et Pincettes en

cuivre ciselé, cuivre poli, fer poli, fonte polie et fonte bronzée. Grand assortiment de **Soufflets** et **Balais d'âtre** en tous genres et de toutes nuances, en cuivre, en bois avec incrustations, moulures ou sculpture.

TABLES DE TOILETTE ET LAVABOS EN FER

ÉTRENNES POUR ENFANTS

Poêles, Cuisinières, Cheminées, Lessiveuses et Batterie de Cuisine.

Je ne crois pas devoir donner un aperçu des prix, persuadé qu'il est nécessaire d'avoir l'objet sous les yeux pour l'apprécier. Une visite dans les Magasins où les Articles sont exposés, suffira pour se rendre compte de leur fraîcheur, de leur bon goût et de leur extrême **BON MARCHÉ**.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 8 Janvier 1888, à midi,

En l'étude de M^e LE BARON.

I

UNE PETITE PROPRIÉTÉ, entourée de murs, comprenant : Maison avec puits et pompe, et jardin planté d'arbres fruitiers, contenant 25 ar. s environ.

Située à la Cave-Bruneau, près la gare de Nautilly, sur le bord de la route de Saumur à Verrains.

Mise à prix : 1,000 fr.

II

DOUZE ARS environ de terre, aux Marignolles, commune de Saumur

Mise à prix : 100 fr.

On adjugera même sur une seule enchère.

Les prix seront payés comptant.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER

En totalité ou par parties

ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS

Située rue de la Tonnelles.

S'adresser à M^{me} veuve COTTARD, place du Petit-Thouars, Saumur.

CAVE A LOUER

Petite chambre garnie ou non garnie à louer

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

AVEC GARANTIE.

JUMENT BAIE

Excellente bête de chasse, s'attelle.

Prix modéré.

S'adresser, 40, rue de la Fidélité, chez M. RAIMBAULT. (898)

A VENDRE

Bouteilles Champenoises renforcées

Très bonnes conditions.

S'adresser à M. CH. JUDEAU, chef de caves à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

A Vendre

Un Moteur à Gaz

Système Otto, force 3 chevaux.

S'adresser chez M. V. BORET, rue Saint-Nicolas. (793)

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

M. BALZEAU-MAURAT, entrepreneur, déclare qu'il n'a rien de commun avec M. PERDRIAU, entrepreneur au Pont-Fouchard.

M. V. COUÉ, photographe, rue d'Orléans, 50, Saumur, demande un jeune homme intelligent pour la photographie.

Cours de Guitare, de Solfège

Leçons d'Espagnol

PAR

M. MIGUEL ARAN

30, rue Saint-Nicolas.

GUÉRISON CERTAINE
DE TOUTES LES
AFFECTIIONS de la PEAU
DARTRES, ECZEMAS,
Psoriasis, Acné, etc.;
des PLAIES et
ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Princes de la Science
Le Traitement ne dérange
nullement du travail; il est à
la portée des petites bourses,
et, dès le deuxième jour, il pro-
duit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENORMAND,
MÉDECIN SPÉCIALISTE
(1, rue St-Louis, à MELUN S.-d.-F.)
CONSULTATIONS GRATUITES
par correspondance



Saumur, imp. P. GODET.

EN VENTE

ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE

(Arrondissement de Saumur)

P. GODET

ÉDITEUR, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

Se trouve également aux librairies DÉZÉ, GUILLET et GIRARD, à SAUMUR, et chez M^{me} veuve FILLOCHEAU, libraire à Doué-la-Fontaine.

Prix : 10 centimes.

LESSIVE - IRIS LE PAQUET

0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.

Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

LE COLLÈGE DE SAUMUR

PRÉPARE AUX

ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS

ET A L'EMPLOI

D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

TAPISSERIE, AMEUBLEMENT

Ancienne Maison VOISINE

CH. MÉGRIER, Succ^r

25, rue de la Tonnelles, 25,
SAUMUR

M. MÉGRIER a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'il arrive de Paris avec un joli choix de Meubles Fantaisies pour Étrennes, tels que Bahut de Salon, Meubles Boule, Table à Thé, Jardinière, Table à Ouvrage et Étagère Marquetterie, Chaises nouveautés en vieux noyer, etc., etc.
A des prix très modérés.

Couronnes Funéraires en tous Genres

SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON CUPIT

COCHET-CHAILLOUX

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

10 0/0 de remise sur tous les articles.

CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5 —, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelles. (267)